RAPPORT DE GESTION
EXERCICE CLOS le 31 décembre 2019

SITUATION ET ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

1- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, que nous vous soumettons, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, identiques à celles de l'exercice précédent.

Ils ont été élaborés dans le respect des principes de continuité, de constance des méthodes et de prudence.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires net s'est élevé, tous produits confondus, à 364 599,56€ pour un résultat excédentaire de 97 396,32€ (chiffres à comparer à l'exercice précédent : CA de 389 273,84€ et un résultat excédentaire de 130 937,55€, soit une évolution de -6,34% et -25,62%).

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 364 599,56€ contre 389 273,84€ au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de -6,34% ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 566 149,79€ contre 645 371,36€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 12,28% ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 468 859,97€ contre 517 644,25€ au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 9,42%.
- Le résultat d'exploitation ressort à 97 289,82€ contre 127 727,11€ au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 23,83%.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 39 852,37€ contre 40 143,75€ au titre de l'exercice précédent, soit une légère baisse de 0,73%.

- Le montant des charges sociales s'élève à 13 780,99€ contre 15 594,35€ au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 11,63%.

L'exercice 2019 faisant apparaitre, un résultat financier nul, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 97 289,82€ contre 127 727,11€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 23,83%.

Compte tenu des éléments ci-dessus et du résultat exceptionnel de 106,50€ contre 3 210,44€ au titre de l'exercice précédent (soit une diminution de 96,68%), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 97 396,32€ contre 130 937,55€ au titre de l'exercice précédent soit une diminution de 25,62%.

Au 31/12/2019, le total du bilan de l'association s'élevait à 500 560,86€ contre 348 631,96€ pour l'exercice précédent, soit une évolution de 43,58%. Cette progression s'explique principalement en trois points :

- Des immobilisations supplémentaires (détail page 8 et 9 du rapport)
- Une augmentation des produits à recevoir, en effet la CCAS a versé une partie de sa cotisation annuelle, soit 70 000€, début 2020
- Les disponibilités en banque sont plus élevées de 69 304.75€ par rapport au 31 décembre 2018

2- SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE (détail et analyse de l'Analytique 2019)

ACTIVITÉ FORMATION (voir document Analytique – Exercice 2019)

L'activité formation 2019 (mesurée en nombre de stagiaires) a diminué de 8% par rapport à l'année 2018. Le nombre de stagiaires, tous stages confondus en 2019, s'élève à 552 (soit 4195 H/J) contre 600 (soit 4298 H/J) en 2018. Cette baisse s'explique uniquement par une chute de 47,57% du nombre de participants aux formations de formateurs passant de 103 en 2018 à 54 FNP (formateurs non permanents) en 2019. En effet, Le regroupement national des FNP, prévu initialement en décembre 2019, n'a pu se tenir en raison des grèves de transports. Celui-ci devait être reporté en 2020 mais, faute de date et en raison de la crise sanitaire, il a été purement et simplement annulé.
Le nombre de stagiaire hors formations de formateurs reste néanmoins quasiment à l'identique, 498 contre 497 stagiaires l'an passé.

Cette année, IFOREP a réalisé 25 stages BAFA/BAFD, contre 24 l'année passée, soit un BAFA Approfondissement supplémentaire. L'IFOREP a maintenu l'ensemble des stages BAFA/BAFD programmés.

Les produits (recettes liées à la vente des stages) passent de 389 273,84€ en 2018 à 364 599,56€ en 2019. Cette baisse de 24 674,28€ (6,34%) s'explique par la diminution des produits liés aux formations de formateurs (41 349,56€ en 2019 face à 65 473,84€ en 2018 soit un écart de 24 124,28€). Les produits des stages BAFA BAFD restent stables.

L'hébergement de stagiaires :

Les sessions de formation sont toujours dispensées dans les centres CCAS ouverts. Celle-ci met gracieusement à disposition l'hébergement, ne facturant que les consommables (Note Direction Générale CCAS du 3 octobre 2016 et convention de formation CCAS/IFOREP 2019).
Le montant total des prêts d'institutions CCAS pour les stages FSE (formation socio-éducatives) reste stable : 149 773,57€ en 2019, 149 965,28€ en 2018.

En moyenne le coût par stagiaire et par jour est de 37,47€, contre 36,09€ en 2018, soit une évolution de 3,83%.

Les ressources liées aux formations de formateurs :

L'IFOREP, en principe facture à la CCAS, à l'Euro près, le coût des formations destinées aux formateurs. L'annulation du regroupement national des FNP a généré un coût global de 5 280,92€. Le conseil d'administration du 7 juillet 2020 a décidé de ne pas refacturer à la CCAS cette somme.

Le montant facturé sur l'exercice s'élève à 41 349,56€ en 2019 pour un coût global de 46 630,48€.
Nous constatons une baisse de -18 843,36€ (28,78%) du coût des formations par rapport à l'année dernière. Le nombre de stagiaires diminue de 49 participants cette année.

A noter qu'habituellement, l'IFOREP organise 2 ou 3 regroupements de formateurs, mais que cette année il avait été décidé de n'en faire qu'un seul, un regroupement dit « national ».

ACTIVITÉS CONNEXES

Les charges de structures :

La convention de formation 2019 signée entre IFOREP et la CCAS précise le montant de la contribution financière de l'IFOREP à hauteur de 60 000€, identique à l'année précédente. L'article 9 « charges administratives » de cette convention définit les moyens et ressources que la CCAS dédie à la réalisation de la mission de l'IFOREP.

Les subventions d'exploitation :

L'assemblée générale du 7 octobre 2019, a décidé de maintenir la cotisation annuelle de la CCAS à 140 000€, et la cotisation CMCAS à 1 000€. Le total des cotisations perçues sur l'exercice s'élève donc à 199 000€ soit une baisse de 4,84% soit 3 000€ par rapport à 2018. En effet les CMCAS Thionville, Cahors et Mayotte n'ont pas versé de cotisation cette année.

3- COMPARATIF BUDGET / REALISÉ 2019

La prévision budgétaire FSE de l'Institut, réalisée en interne, était basée sur un nombre de **25 stages** (11 BAFA Formation Générale, 9 BAFA Approfondissement, 1 BAFA Qualification, 2 BAFD Formation Générale et 2 BAFD Perfectionnement).

Pour les organismes sociaux comme pour les extérieurs, les tarifs sont les mêmes qu'en 2018.

Formation	Tarif 2019	Tarif 2018
BAFA Base (10 jours)	750 €	750 €
BAFA Approfondissement (6 jours)	500 €	500 €
BAFA Qualification (8 jours)	700 €	700 €
BAFA Renouvellement de Qualification (2,5 jours) (stage organisé uniquement sur demande)	220 €	220 €
BAFD Base (10 jours)	900 €	900 €
BAFD Perfectionnement (6 jours)	550 €	550 €

Le budget des produits d'exploitation estimé à 634 777,80 €, face aux produits d'exploitation définitifs à 566 149,79 €, marque un écart budgétaire de - 71 178,24 € soit -11,21 % en écart de variation. (Ces écarts se justifient par le nombre de stagiaires prévus plus élevés que le nombre réel formé - voir tableau page suivante).

Le budget du total des produits estimé à 634 777,80 €, face aux produits définitifs à 566 301,79 €, marque un écart budgétaire de - 71 026,24 € soit -11,19 % en écart de variation.

Le budget estimé des charges d'exploitation à 550 116,18 €, se réalise à 468 859,97€ (différence de - 81 256,21 €), soit un écart de variation de - 14,77 %.

Le budget du total des charges estimé à 550 116,18 €, se réalise à 468 905,47€ (différence de - 81 210,71 €), soit un écart de variation de - 14,76 %.

(Voir tableaux pages suivantes).

Budget / Réel – Produits

Session de formation	Prix unitaire	Budget			Réalisé			Ecart
		Nombre de stage prévu	Nombre de stagiaire prévu au total	Montant total budgétisé	Nombre de stage organisé	Nombre de stagiaires formés	Montant total réel	
BAFA Base (10 jours)	750 €	11	242	181 500,00 €	11	239	179 250,00 €	- 2 250,00 €
BAFA Approfondissement (6 jours)	500 €	9	180	90 000,00 €	9	185	92 500,00 €	2 500,00 €
BAFA Qualification (8 jours)	700 €	1	25	17 500,00 €	1	23	16 100,00 €	- 1 400,00 €
BAFA Renouvellement de Qualification (2,5 jours) (uniquement sur demande)	220 €	0	0	- €	0	0	- €	- €
BAFD Base (10 jours)	900 €	2	30	27 000,00 €	2	21	18 900,00 €	- 8 100,00 €
BAFD Perfectionnement (6 jours)	550 €	2	30	16 500,00 €	2	30	16 500,00 €	- €
Total des stages BAFA/BAFD		25	507	332 500,00 €	25	498	323 250,00 €	- 9 250,00 €
Formations de formateurs		7	140	100 277,80 €	6	54	41 349,56 €	- 58 928,24 €
Production vendue de biens et services		32	647	432 777,80 €	31	552	364 599,56 €	- 68 178,24 €
Cotisations des adhérents				202 000,00 €			199 000,00 €	- 3 000,00 €
Solde des antériorités (78174 Rep. douteux CMCAS Nantes)				- €			2 535,00 €	- €
Prodt divers gestion courante (758 Différence lettrage HUMANIS/URSSAF/AUDIENS)				- €			15,23 €	- €
Total des produits d'exploitation				634 777,80 €			566 149,79 €	- 71 178,24 €
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (Remboursement URSSAF)				- €			152,00 €	152,00 €
Total des produits				634 777,80 €			566 301,79 €	- 71 026,24 €

Ecart de variation sur les produits d'exploitation : -71 178,24 / 634 777,80 = -11,21 %
Ecart de variation sur le total des produits : -71 026,24 / 634 777,80 = -11,19 %

Budget / Réel – Charges

	Budget	Réel	Ecart
Nombre de stagiaires	647	552	-95
Nombre d'H/J	4 460	4 195	-265
Intervention convention ou statut 1	10 881,58 €	14 345,00 €	3 463,42 €
Frais pédagogiques	2 230,15 €	3 248,85 €	1 018,70 €
Prêt d'institution	162 108,65 €	149 773,57 €	- 12 335,08 €
Transport animation culturelle	4 421,84 €	5 746,00 €	1 324,16 €
Documentation générale	1 345,78 €	294,30 €	- 1 051,48 €
Expert-comptable (comptabilité et gestion de la paie)	70 941,76 €	59 775,00 €	- 11 166,76 €
Frais transport et restauration stagiaires	3 383,67 €	2 566,90 €	- 816,77 €
Frais transport et restauration personnel convention	1 730,29 €	1 870,88 €	140,59 €
Frais transport et restauration FNP	44 256,89 €	26 743,66 €	- 17 513,23 €
Frais transport et restauration personnel permanent	3 883,53 €	2 528,05 €	- 1 355,48 €
Animation culturelle	9 651,16 €	7 341,47 €	- 2 309,69 €
Salaires FNP	69 672,88 €	54 162,03 €	- 15 510,85 €
Total charges directement affectées aux stages	384 508,18 €	328 395,71 €	- 56 112,47 €
Honoraires CAC et Avocats	11 624,00 €	12 623,80 €	999,80 €
Assistance juridique	10 000,00 €	- €	- 10 000,00 €
CEGB bilan	3 984,00 €	5 958,00 €	1 974,00 €
Charges indirectes CCAS	60 000,00 €	60 000,00 €	- €
Autres charges - divers	20 000,00 €	26 882,46 €	6 882,46 €
Etude sur le numérique	55 000,00 €	35 000,00 €	- 20 000,00 €
Etudes site internet	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €
Total charges d'exploitation	550 116,18 €	468 859,97 €	- 81 256,21 €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (Remboursement URSSAF)	- €	45,50 €	45,50 €
Total des charges	550 116,18 €	468 905,47 €	- 81 210,71 €

Ecart de variation des charges d'exploitation : - 81 256,21 / 550 116,18 = - 14,77 %
Ecart de variation du total des charges : - 81 210,71 / 550 116,18 = - 14,76 %

4- ÉCARTS SENSIBLES CONSTATÉS (détail du Compte de résultat)

L'analyse du compte de résultat de l'exercice 2019 conduit à faire les constats suivants : les charges d'exploitation et les produits d'exploitation sont respectivement en baisse de 9,42 % et 12,28 % par rapport à 2018.
Ces éléments conduisent à un résultat d'exploitation de l'exercice 2019, bénéficiaire de 97 289,82€ (127 727,11€ en 2018 soit une diminution de 23,83%), et un résultat net comptable excédentaire de 97 396.32€ (130 937,55€ en 2018 soit une baisse de 25,62%).

CHARGES DE L'EXERCICE :

Les autres achats et charges externes évoluent de 5 791,58€ : 412 337,46€ en 2019 contre 406 545,88€ en 2018. Ils comprennent tous les frais liés aux stages ainsi que les frais de fonctionnement de l'association.

Les augmentations significatives :

- Les charges liées aux achats de matériel de bureau ont augmenté de 134,10% passant de 540,53€ à 1 265,38€. Cela résulte en partie par l'acquisition de « boites/colis » servant l'envoi des catalogues FSE, aux Territoires CCAS et aux CMCAS, réalisé à chaque rentrée de septembre et pour remplacer l'envoi via des enveloppes qui pouvaient se déchirer.

- Le conseil d'administration poursuit en 2019 son objectif de développer les colloques, conférences afin de dynamiser son projet politique auprès des adhérents de l'Institut. Ceci se caractérise par l'évolution de 8 000€ soit 29,63% du poste « Études et recherches » ; 35 000€ au total pour cette année avec l'étude sur le numérique (réalisé par Aurélien COHEN) comparé à 27 000€ en 2018 (étude sur le numérique réalisée via l'ASTS).

- Les charges liées à la documentation générale augmentent de 48,07% passant de 2 060,11€ à 3 050,40€ en 2019. Les directeurs de stages ont décidé d'augmenter la documentation écrite.

- Les catalogues et imprimés augmentent de 2 573,39€ à 4 299,15€ soit 67,06%. Nous avons commandé en 2019 des pochettes, en plus des plaquettes de stages, par rapport à 2018.

Les plus fortes diminutions :

- Les frais d'animation baissent de 1 926,84€ soit 21,93%. Les directeurs de stages ont moins engagés de dépenses liées aux activités culturelles.

- Les charges sociales diminuent de 1 813,36€ soit 11,63% alors que les salaires et traitement restent stables (-0,73%).

PRODUITS DE L'EXERCICE :

Il n'y a quasiment pas d'évolution sur les postes « enseignement CCAS », « enseignement individuel » et « enseignement CMCAS ».
L'institut a accueilli un stagiaire CMCAS supplémentaire et 2 extérieurs en moins par rapport à l'année passée. Le nombre de stagiaires CCAS reste à l'identique.
Le produit, lié aux formations et regroupements des FNP, baisse de 24 124,28€ soit 36,85% du fait de l'annulation du regroupement national des FNP de décembre 2019 comme évoqué en début de rapport.

Les reprises sur provisions pour dépréciations de créances sont à hauteur de 2 535€ en 2019, contre 53 085,32€ en 2018, année où nous avions repris les provisions pour lesquelles nous n'avions retrouvé aucun justificatif permettant de relancer les clients douteux.
En 2019, la CMCAS Loire Atlantique a réglé 2 135€, pour un montant de 2 535 € inscrit en créances douteuses. La différence de 400€ a été soldée en perte sur créance irrécouvrable.

Les produits exceptionnels baissent de 99,63% (-40 817,12€). En 2018, le travail sur les antériorités avait engendré le passage en pertes et profits des éléments considérés irrécouvrables ou prescrits. Le résultat exceptionnel de 106,50€ cette année, correspond à des régularisations URSSAF.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Cette année, l'IFOREP a commandé une étude sur le numérique à Monsieur Aurélien COHEN. La dépense totale de cette étude se monte à 35 000€.

La convention de l'étude 2019 prévoyait une dépense initiale de 30 000€. Un complément en mars 2020 de 5 000€ a été rattaché à l'exercice 2019 (décision du 7 juillet 2020 en séance du conseil d'administration).

ELEMENTS DU BILAN :

1- ACTIF DU BILAN

LES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE :

Les immobilisations (hors amortissements) évoluent de 4 452,58€ au total en 2019. Il s'agit de malles pédagogiques et du Pop'up présenté à l'AG du 7 octobre 2020 (date de mise en service et début d'amortissement).

Le Pop'up est un outil pédagogique qui représente la « Déambul'action » Société à l'épreuve du genre.

Les 6 malles pédagogiques (2 malles par zone) sont constituées de :

- une malle de transport en plastique
- un lutin plastifié incluant la liste des éléments de la malle pédagogique, une bibliographie (livre, revue) et une ludographie pour prolonger la réflexion et le jeu, la liste de film et de documentaire exploitable en formation, la liste de la documentation de référence
- une clef USB incluant des films et documentaires libres de droit + divers docs de références
- une ludothèque
- une bibliothèque mobile de 23 ouvrages de référence
- la JPA Spécial DACM de l'année en cours

La constitution de ces malles représente un investissement exceptionnel qui nous permettra de mettre à disposition des stagiaires un socle commun de ressources qu'il conviendra d'enrichir au fil des ans.

LES AUTRES ELEMENTS DE L'ACTIF :

La dépréciation à 100% des stocks de cahiers (454 234,08€) est maintenue. Notons qu'il a été décidé de démarrer le processus de numérisation des cahiers de l'IFOREP et de les mettre à disposition sur le site internet à nos adhérents.

Nous maintenons dans les clients douteux, les créances (dépréciées à 100%) malgré le délai de prescription passé (5 ans), des CMCAS des Hauts de Seine (13 824€) et de Toulouse (350€) et relancerons de nouveau ces dernières.

Nous maintenons dans le compte courant CCAS les avances faites aux ex-salariés IFOREP pour un total de 4 476,92€. La DRH de la CCAS doit récupérer ces avances auprès des salariés et procéder au remboursement de l'institut.

Les 70 000€ inscrits en produits à recevoir correspondent au solde de la cotisation de la CCAS 2019 (140 000€) reçu en début d'année 2020 (13/01/2020).

2- PASSIF DU BILAN

Le compte « Fournisseurs - factures non parvenus » totalise 109 108,71€. En effet l'institut n'a pas reçu certaines factures de prêts d'institution CCAS, pour un montant total estimé à 67K€. De plus les cotisations JPA de 2016 à 2019 n'ont pas été versées. L'IFOREP souhaitait faire baisser cette cotisation qui n'avait pas évolué suite à la reprise d'activité FPC par la CCAS. Nous nous interrogions sur le fait que cette cotisation soit calculée par rapport au chiffre d'affaires, ce n'est pas le cas. Le conseil d'administration en séance du 7 juillet 2020 a décidé de régulariser l'ensemble des sommes dues à la JPA en 2020.

Les 1 000€ des produits constatés d'avance résulte du versement de la cotisation 2020 par la CMCAS Ardennes Aube Marne (le 23/12/2019).

SITUATION FINANCIÈRE DE L'IFOREP STABILISÉE

Les mises en œuvre des décisions arrêtées par le conseil d'administration stabilisent la situation financière de l'institut.

Le report antérieur de 108 601,28€ en 2018, est à hauteur de 239 538,83€ en 2019. Le résultat positif de 2019 à hauteur de 97 396,32€ confirme une situation financière stable de l'institut qui totalise des fonds associatifs à fin 2019 à +336 935,15€.

Report à nouveau antérieur	+ 239 538,83€
Résultat bénéficiaire de l'exercice	+ 97 396,32€
Total fonds associatifs	+ 336 935,15€

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

- Revoir les conditions d'adhésion à l'institut et le système actuel de cotisations
- Mettre à disposition des adhérents une veille documentaire et étudier la création d'un site Internet autonome
- Poursuivre et développer les tenues de colloques, conférences, journées d'études et programmes de recherches afin de contribuer au positionnement stratégique des AS, à la compréhension et partis pris des organismes
- Poursuivre et amplifier la mise en œuvre des actions préconisées par le CA pour diminuer le taux d'abandon à la formation BAFA
- Favoriser l'engagement des jeunes dans la fonction d'encadrement
- Contribuer avec et par les adhérents à la représentation dans les différentes instances de coopération et d'éducation populaire en région
- Poursuivre la dynamique de création d'outils pédagogiques innovants avec ses divers partenaires dans le cadre de l'habilitation BAFA/BAFD
- La numérisation des cahiers
- Améliorer l'accompagnement des stagiaires

Fait le 27 août 2020

Edward LEPINE, Président de l'Institut